

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 130 (1985) |
| Heft: | 9 |
| Artikel: | Réflexions sur l'avenir de notre armée : résumé de l'exposé du commandant de corps Jörg Zumstein, lors du symposium du 150e anniversaire de la SZO |
| Autor: | Zumstein, Jörg |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-344626 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions sur l'avenir de notre armée

**(Résumé de l'exposé du commandant de corps Jörg Zumstein,
lors du symposium du 150^e anniversaire de la SZO)**

Remarques préalables:

- Il appartient à la Commission de défense militaire de se prononcer sur les questions fondamentales. Cela m'impose une certaine retenue dans l'exposé.
- Je pars du principe que la mission de l'armée sera, dans les années 2000, celle qu'elle est aujourd'hui, au moins dans ses grandes lignes.
- Personne ne peut prédire à quoi ressembleront la menace et l'environnement social des années 2000, ni comment le monde se développera.

Le plan directeur de l'armée en vigueur aujourd'hui s'inscrit dans le cadre suivant:

- Maintien du système de milice, de la mission et du concept d'engagement actuels.
- Conditions et durées des périodes d'instruction inchangées.
- Recherche d'une identité entre les structures du temps de paix et celles du temps de guerre.

Jusqu'à quel point ces conditions seront-elles encore valables en l'an 2000? A nos yeux, la mission de l'armée—empêcher la guerre, défense et aide aux autorités civiles—peut être maintenue.

Que pourra signifier la dissuasion autour de l'an 2000 et comment

sera-t-elle perçue? Il se pourrait qu'un raisonnement «par paliers» offre des points d'ancrage à une nouvelle appréciation. Lorsque l'espace et le temps rétrécissent, l'interdépendance des différents éléments de la sécurité se renforce; ainsi la signification stratégique du territoire et de l'espace aérien suisses s'accroît-elle. Si les délais d'alerte se réduisent fortement et si la surprise devient l'élément majeur, cela signifie pour nous que nous pouvons être amenés au cas de défense sans avoir eu à passer par celui de la protection de la neutralité. Il en découle qu'une capacité de combat élevée dès le départ prend de plus en plus le pas sur l'aptitude du système militaire à durer.

Il n'y a ni raison ni moyen de mettre en question le principe de la milice. Mieux que tous les autres, ce système militaire est axé sur la défense, mobilise le plus grand nombre de soldats et maintient les coûts en personnel au plus bas niveau.

Mais le système de milice a aussi ses inconvénients. En regard de la nécessaire capacité de départ élevée, son plus gros défaut est l'absence de formations d'intervention immédiate. La défense nationale des années 2000 devra faire un effort sur la solution à donner à ce problème. A vues humaines, une professionnalisation apparaît

nécessaire dans les domaines suivants: service de renseignements stratégique, conduite de la guerre électronique, formations de police de l'air de l'aviation et de ses systèmes de renseignement et de conduite, services de sécurité pour la protection de l'infrastructure de la «première heure».

Pour le surplus, le système de milice n'est pas encore parvenu au bout de ses possibilités. Nous devrons nous préoccuper de réduire le taux d'usure plus élevé dans une armée comme la nôtre que dans une armée de métier.

En ce qui concerne la validité de notre concept d'engagement, une appréciation réaliste de l'image future de la menace indique que la défense combinée devrait, même après l'an 2000, s'imposer comme la forme de combat idéale selon notre idée, mais

qu'il serait faux d'en faire une mécanique compliquée ou un dogme intangible.

Enfin, pour ce qui a trait à l'armement, nous n'éviterons pas l'achat répété de systèmes modernes. A côté de quoi nous aurons toujours à engager un très grand nombre de moyens simples, bon marché et de capacité moindre. Le choix et l'optimisation des moyens doivent être le résultat de recherches analytiques fondées sur le concept de système.

Il importe que nous nous donnions la peine de rendre notre défense combinée moins prévisible dans ses effets essentiels. A cet égard, il faut considérer que nos moyens peuvent être engagés offensivement pour accroître encore son efficacité.

J.-F. C.

Assises annuelles des officiers du SCF

Samedi 7 septembre s'est tenue en la salle du Grand Conseil à Lausanne l'assemblée générale de la Société suisse des chefs de service et chefs de colonne SCF qui siégeaient pour la dernière fois sous cette appellation.

Fondée le 6 février 1965, la société fêtait donc ses vingt ans d'existence en même temps que l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier prochain, de la réorganisation du Service complémentaire féminin en un Service féminin de l'armée. Cette mutation repose d'abord sur la modification, adoptée en juin 1984 par les Chambres fédérales, de la loi sur l'organisation militaire, puis sur le règlement d'exécution édicté par le Conseil fédéral en juillet dernier.

Ces mesures ne modifient pas la caractéristique fondamentale du service des femmes dans l'armée, le volontariat. Elles laissent également subsister la priorité des obligations familiales d'une femme sur

l'obligation de servir. En revanche, par toute une série de mesures techniques (identité des grades et aménagement des services quant à leur nature et à leur durée), elles visent à une plus grande intégration des femmes dans les unités et corps de troupe: c'est le principe du «partenariat» qui a présidé à ces modifications.

Forte aujourd'hui de 182 membres, la Société suisse des chefs de service et chefs de colonne SCF poursuit quant à elle sa mission d'étude des problèmes touchant au SFA et de perfectionnement hors du service de ses membres.

La RMS lui souhaite bon vent!